

02 05 2010

Des partenariats pour l'enfance - jeunesse

La communauté de communes du Pays Beaume-Drobie intervient maintenant en matière d'enfance et de jeunesse sur son territoire en lieu et place des communes qui lui ont délégué ce domaine d'action depuis le 1er janvier dernier. Dans la perspective du déploiement de services en la matière, un contrat enfance jeunesse intercommunal est en cours d'élaboration avec la CAF et la MSA.

En ce qui concerne les structures existantes, une convention vient d'être signée entre la communauté de communes et les responsables des associations gestionnaires : le Centre Social Rural Intercommunal (CSRI) pour la crèche et le centre d'accueil de loisirs à Valgorge, l'Association Rosières Enfance Loisirs (AREL) pour le centre d'accueil de loisirs à Rosières et l'association Mille Pattes pour la crèche à Rosières.

Ces conventions conclues en concertation avec les associations, visent à définir les modalités de gestion des lieux d'accueil tout en précisant les objectifs communs à la communauté et aux associations, les moyens immobiliers et financiers mis à disposition par la communauté, le tout dans le respect des valeurs du service public : neutralité, laïcité et égalité d'accès principalement.

La Commission Enfance Jeunesse composée d'Elus et de Représentants des Associations gestionnaires aura pour prochaine mission de définir la politique de services à mettre en place sur le territoire pour les prochaines années. Des conventions d'objectifs se substitueront aux actuelles conventions, permettant de fixer les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre à cet effet. Ces conventions pérenniseront le partenariat engagé.